

L'ÉCOLE MATERNELLE : un enjeu majeur pour le SE-UNSA !

L'élève
de **maternelle**
... selon le ministre



PROMO DARCOS
Fait pipi
Ferme les yeux...

NON
L'École maternelle
est une vraie école !
Enseignants de l'UNSA



« Des enseignants
en maternelle pour la
sieste ou changer les
couches ? » (Xavier Darcos)



- Non, des couches,
il n'y en a pas en maternelle :
elle n'accueille que des enfants propres.
- Oui, il faut des enseignants qualifiés :
50% de la réussite scolaire dépend
des acquis à l'entrée au CP.

L'École maternelle
est une vraie école !

**Pas couche
à mon École !**



L'obligation scolaire dès trois ans : POURQUOI ?

Une obligation de moyens

Elle entraînera une obligation de moyens de la part de l'Etat des collectivités territoriales :

- pour que l'école maternelle ne soit plus une variable d'ajustement de la carte scolaire.
- pour que les écoles maternelles soient dotées des moyens nécessaires en postes d'enseignants. (Peut-on encore longtemps continuer à subir en maternelle des effectifs supérieurs à 30 élèves par classe ?)
- pour qu'on accorde aux écoles maternelles les moyens indispensables en locaux, en crédits de fonctionnement et en personnels ATSEM. Le SE-UNSA revendique notamment un ATSEM par classe maternelle.

Elle actera une réalité : la quasi-totalité des enfants de 3 ans fréquente l'école maternelle.

La scolarisation des 2-3 ans

La scolarisation des enfants de deux à trois ans doit être effective dès lors que les parents en font la demande. Ces enfants doivent être obligatoirement inscrits et comptabilisés.

Le SE-UNSA affirme le droit à la scolarisation des tout-petits. Il dénonce les iniquités actuelles dans la scolarisation des enfants de 2 à 3 ans et la régression de la scolarisation de ces élèves dans des conditions d'accueil adaptées.

La décision de scolariser des enfants de 2 à 3 ans dans une école implique tous les partenaires concernés (IA, élus, parents, enseignants...)

et nécessite une réflexion sérieuse sur les moyens matériels et humains qui feront de cette scolarisation une réussite. Les conditions qui s'imposent :

Il faut que les enfants soient en capacité de maîtriser leurs fonctions corporelles et que leur développement psychologique soit suffisant pour vivre dans une collectivité scolaire, même dans les conditions optimisées que nous revendiquons ;

L'école doit être mise en capacité de s'ajuster aux besoins spécifiques des enfants de 2 ans à 3 ans, ce qui passe par :

- des adaptations en termes de locaux et de matériels ;
- des effectifs limités à 15 élèves dans les classes de tout-petits ;
- une formation particulière de tous les personnels intervenant dans les écoles maternelles ;
- un ATSEM spécialisé sur l'accueil des 2/3 ans attaché à temps plein à chaque classe comportant des tout-petits ;
- une conception du temps et de l'espace scolaires repensée.

La méthode du partenariat est indispensable pour mettre les politiques en cohérence et faire jouer les complémentarités. Les expériences (dispositifs ou classes "passerelles", par exemple) favorisant les relations avec les familles et les structures d'accueil de la petite enfance doivent être encouragées et faire l'objet d'un engagement pérenne des différents partenaires concernés.

Le socle commun

L'école primaire doit poser les fondations du socle commun.

Le SE-UNSA exige que l'école maternelle en soit la première étape, s'insérant ainsi naturellement dans la scolarité obligatoire. L'école maternelle constitue un élément essentiel et original du système éducatif français. Sa place, comme une école à part entière, est toujours à renforcer.

Les effets déterminants de la scolarisation en école maternelle sur le développement des enfants, en termes de socialisation, d'acquis, de premiers apprentissages et les conséquences positives sur leur scolarité ultérieure sont clairement établis. Afin d'ancrer l'école maternelle dans l'école primaire obligatoire tout en renforçant la continuité pédagogique, le SE-UNSA revendique le début de la scolarité obligatoire dès l'âge de 3 ans

**Pas couche
à mon École !**



L'analyse du SE-UNSA

Balise politique supplémentaire de l'UMP dans le « flingage » de la scolarisation des 2-3 ans

- **2003** : DARCOS (ministre de FERRY) suggérait de « freiner la scolarisation des enfants de deux ans »: "35% des enfants de deux ans sont scolarisés. Est-ce que c'est bon pour eux, est-ce que la pré-scolarisation des enfants a un intérêt ?

La réponse est non, il n'y a pas d'effet sur la suite de la scolarité au fait d'avoir été scolarisé à deux ans", a affirmé le ministre qui s'exprimait lors de la séance des questions orales au Sénat.

- **2005** : Débats sur la loi d'Orientation

Christian JEANJEAN, député UMP : « Il vaut mieux maintenir les enfants dans leur famille : pourquoi pas scolariser les enfants à un an, pourquoi pas à six mois et proposer la scolarisation dès la naissance ? ». François FILLON a d'ailleurs jugé que « l'on ne peut écarter d'un revers de la main les très nombreux rapports qui montrent qu'il y a des enfants perturbés par la scolarisation à deux ans. »

- **2007** : Valérie PECRESSE alors députée UMP des Yvelines propose de créer des jardins d'enfants dans le cadre de l'Éducation nationale pour accueillir les moins de trois ans.

Elle remet son rapport "Mieux articuler vie familiale et vie professionnelle" au Premier ministre. Dans ce rapport, Valérie PECRESSE reconnaît que la pré-scolarisation des enfants de deux ans "a pu constituer une solution alternative" en matière de garde des enfants de moins de 3 ans. "Elle n'est pas toujours adaptée", juge cependant la députée. Dans les zones peu peuplées, notamment rurales, "elle est en général une réussite en raison du faible nombre d'enfants par classes et de rythmes spécifiques de fonctionnement". Mais "lorsqu'il s'agit d'imposer à des enfants de deux ans des rythmes stressants dans des classes surpeuplées de 30 enfants, en zones urbaines, la pré-scolarisation se transforme en scolarisation précoce, laquelle fait actuellement l'objet de critiques pertinentes".

- **2008** : rapport TABAROT (députée UMP) remis au Premier Ministre.

C'est finalement une école maternelle sans maîtres que propose Mme TABAROT. *"Je propose de développer sur l'ensemble du territoire l'offre de garde destinée prioritairement aux enfants âgés de 2 à 3 ans, en créant des jardins d'éveil dans les structures existantes et les écoles maternelles... Le jardin d'éveil aura pour principale mission de préparer leur pré-scolarisation à l'école maternelle. Outre la stimulation des capacités linguistiques, les jardins d'éveil faciliteront la socialisation des enfants et la découverte de nouvelles expériences (mouvement, créativité, environnement, nombres, espaces, formes, etc).. Les professionnels de la petite enfance seront chargés de le faire fonctionner. Le matin, auront lieu les activités d'apprentissage et d'éveil. L'Éducation nationale sera chargée d'assurer la coordination entre enseignants de maternelle et éducateurs des jardins d'éveil quant aux objectifs et méthodes pédagogiques. Il sera ouvert de 7 heures à 19 heures et lors des congés scolaires ».*

DARCOS « ...il n'est pas logique de faire passer des concours bac+5 à des personnes dont la fonction essentielle va être de faire faire des siestes à des enfants, ou de leur changer les couches... ».

**Le SE-UNSA exige la tenue d'une conférence de consensus sur
ce thème, loin des débats idéologiques.**

Reproches faits à l'école maternelle

Sur quoi se basent-ils ? Quelles études scientifiques à l'appui pour estimer néfaste la scolarisation précoce ou pour affirmer que l'école maternelle n'est pas adaptée ?

Lorsque l'on regarde la liste des auditionnés, on n'est pas très étonné de ce genre de « vérités révélées » : Claire BRISSET, Alain BENTOLILA, Association des psychiatres de France ...

Au SE-UNSA, on en dit...



Le message est limpide : les enfants de 2 ans ne sont plus les bienvenus à l'école. Alors que la France offre un choix d'accueil aux enfants de 2 ans dans une école maternelle laïque et gratuite, le gouvernement balaie d'un revers de main cette ambition sociale.

Un choix idéologique : jeter le bébé avec l'eau du bain

Si l'école maternelle est si peu adaptée aux tout-petits, pourquoi ne pas pointer précisément ce qui ne marche pas et essayer d'apporter des solutions pour l'améliorer ? Des effectifs réduits, des locaux adaptés, des personnels enseignants et territoriaux mieux formés, des horaires plus souples ... Non, on préfère aller regarder ailleurs et renvoyer vers du « hors-école » et surtout du « hors-Etat » : collectivités territoriales, parents ...

Au SE-UNSA, on en dit...



Parce que l'école maternelle est tout sauf une garderie, le SE-UNSA défend la possibilité d'une scolarisation à partir de 2 ans dès lors que les parents en font la demande et continue de militer pour en améliorer la qualité.

Le choix des parents importe-t-il vraiment pour nos politiques ?

On estime sûrement que l'on sait mieux qu'eux ce dont leur enfant a besoin. Pour ceux qui ne seraient pas encore décidés, on leur dresse un tableau tellement apocalyptique qu'ils seraient suicidaires d'inscrire leur enfant de deux ans à l'école. Pour cela, et afin de ne pas être suspecté de faire du prosélytisme UMP, on met en avant des pseudo-rapports de psychiatres, des avis de grands chercheurs (Bentolila ...), de l'ex-défenseuse des enfants (Claire Brisset).

Tant pis s'il faut mettre la main à la poche et tant pis si dans les zones rurales isolées, il faudra se rabattre au mieux sur des nourrices agréées, au pire la mère s'arrêtera pour élever son enfant, c'est là qu'est sa vraie place !

Au SE-UNSA, on en dit...



Une fois de plus, les familles les plus modestes, et singulièrement les femmes, feront les frais du « débrouillez-vous ». Car les bonnes âmes qui s'acharnent aujourd'hui contre l'école maternelle ne vont pas jusqu'à poser le vrai débat : celui de la politique de la petite enfance pour notre pays. Pour le SE-UNSA, celle-ci devrait rendre des choix possibles, l'école maternelle étant l'un d'eux, en complément, et non en opposition, aux modes d'accueil collectifs ou individuels.

Le Ministère n'est pas le meilleur défenseur de l'école maternelle

- Le Ministre d'abord : propos sur les couches et la sieste
- scolarisation des 2 ans est la variable d'ajustement de la carte scolaire depuis de nombreuses années
 - méconnaissance criante du fonctionnement de l'école maternelle (croyait que la GS était la 1^{ère} année de la scolarité obligatoire, « celle où l'on apprend à lire et à écrire »).
- Le DGESCO (Directeur Général de l'Enseignement SCOLAIRE) : quand on voit l'attitude de la DGESCO pendant les travaux du groupe de travail en 2007-2008 et surtout ce qu'on a fait des préconisations ...
- Pourtant, le MEN connaît bien les rapports qui montrent les aspects positifs de la scolarisation des enfants à deux ans (quelquefois c'est lui qui les a commandés) :
- "La scolarisation maternelle à 2 ans : effets pédagogiques et sociaux", J-P LAROUSSE et A. MINGAT, 1992 (Impact positif et significatif sur la scolarité ultérieure_ "Une stratégie de développement de la maternelle à 2 ans présente un meilleur rapport "coût-efficacité" qu'une action de réduction de la taille des classes.")
 - "Scolarisation à 2 ans et réussite de la carrière scolaire au début de l'école élémentaire", J-P CAILLE, 2001 notamment dans le domaine de la familiarité avec l'écrit."

Au SE-UNSA, on en dit...



les propos "illustrent bien la méconnaissance qu'a Xavier Darcos du métier d'enseignant en école maternelle ... Le SE-UNSA déplore que "ces enfants soient ravalés à une simple marge de manœuvres budgétaires" et servent à "justifier les suppressions de postes" dans l'Éducation.

La Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) s'en mêle

Rapport d'audit août 2008 : il préconise de réduire la scolarisation des 2 ans.

Ce qu'en dit la Cour des Comptes

- "Quelles que soient les motivations pédagogiques ou financières, ayant conduit le ministère de l'Éducation nationale à se désengager de la scolarisation des enfants de deux ans (L'AEF n°86157), il conviendrait que les objectifs de l'État soient clairement explicités et que les différents acteurs concernés, par la garde des jeunes enfants (Éducation nationale, Cnaf, collectivités territoriales) déterminent conjointement, sous la coordination de l'État, les besoins pour l'avenir et des réponses à apporter", recommande la Cour des comptes dans son "Rapport sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale", rendu public mercredi 10 septembre 2008.

Pour une fois le vrai débat est enfin posé !

- Le rapport pointe "une évolution peu cohérente au regard de la bonne utilisation de l'argent public", le coût par enfant étant moindre s'il est accueilli en maternelle plutôt qu'en EAJE: 13 368 euros en 2006 en EAJE, contre 4 570 euros en maternelle, "hors périscolaire".

- la forte diminution de la garde surtout en maternelle (-105 000 entre 2003 et 2006) n'a pas été compensée par un accroissement suffisant de l'accueil par les autres modes de garde (+88 000). Ainsi, "au total, le nombre d'enfants gardés par des parents ou des proches a augmenté de plus de 7%".

Pour faire face à ce rapport scandaleux ,

Je vote SE-UNSA 78 !

Le SE-UNSA réagit aux attaques contre la maternelle

Le rapport MARTIN-PAPON en remet une couche !

Le rapport des sénateurs MARTIN et PAPON se résume en grande partie à un état des lieux et à une compilation partielle des dysfonctionnements supposés de l'école maternelle en matière de scolarisation des tout-petits.

Le SE-UNSA ne peut que s'interroger sur la validité de ces constats : aucune étude approfondie, aucune enquête scientifique ne viennent étayer le patchwork d'idées reçues ou de points de vue exprimés par des « personnalités » connues pour leur engagement de longue date contre la scolarisation précoce, seules citées sur le sujet.

Pour les rapporteurs, la voie est toute tracée : les bébés dans les crèches, les deux-trois ans dans des jardins d'éveil et enfin l'école à partir de trois ans.

Par quel miracle, quand, avec quels personnels, avec quel financement, ces nouveaux jardins d'éveil jailliront-ils du néant ? Les rapporteurs n'en disent rien. La seule certitude réside pour eux dans la fin annoncée de toute scolarisation à l'âge de deux ans.

Pour le SE-UNSA, après le rapport Tabarot, la démarche des deux sénateurs vient s'inscrire dans la droite ligne de l'instruction à charge contre l'école maternelle commanditée par l'UMP. Son objectif n'a rien d'éducatif : il s'agit de justifier les économies budgétaires en désengageant l'Etat de l'accueil des tout-petits.

Pour le SE-UNSA, il est plus que temps de sortir le dossier de la scolarisation précoce des a priori idéologico-économiques. C'est pourquoi il réitère sa demande de l'organisation d'une conférence de consensus sur le sujet.

Le SE-UNSA tire le signal d'alarme : l'école maternelle publique est une vraie école qui mérite autre chose qu'une succession de procès sommaires. Par sa gratuité et sa laïcité, par sa présence sur tout le territoire, elle constitue pour notre pays un acquis social. Elle est une garantie essentielle pour la réussite scolaire.

Le SE-UNSA appelle les enseignants à faire de la défense et de la promotion de l'école maternelle un élément fort de la journée de grève du 20 novembre.

Paris, le 4 novembre 2008
Luc BERILLE
Secrétaire Général du SE-UNSA

<http://sections.se-unsa.org/78/spip.php?rubrique83>



SE-UNSA 78

Syndicat des Enseignants-UNSA
Section des YVELINES

Retrouvez les réactions
du SE-UNSA aux attaques
contre la maternelle
sur notre site

- [Accueil](#)
- [Qui sommes nous ?](#)
- [Actu à la Une](#)
- [Elections](#)
- [1er degré](#)
- [2nd degré](#)
- [ASH](#)
- [IUFM/Jeunes enseig](#)
- [Outils et suivi](#)
- [Educ / Péda](#)
- [Laïcité, société](#)
- [Retraite](#)
- [Le site](#)

Luc Bérille, secrétaire général du SE-UNSA, réagit aux propos



Ecole maternelle : le SE-UNSA répond à Darcos
envoyé par UNSA_Videos

Les propositions du SE-UNSA

Le rôle et la place de la maternelle

>> Affiner les objectifs de l'école maternelle pour l'ensemble des acteurs de l'institution

Élaboration d'un texte politique de cadrage national qui énonce clairement les finalités de la scolarisation en maternelle (outil destiné aux enseignants et en particulier aux stagiaires IUFM, mais aussi aux IA, IEN, formateurs IUFM ...)

>> Définir, à partir de ce cadrage, les « missions particulières » des enseignants exerçant en maternelle

Élaboration d'un document faisant apparaître les spécificités de l'enseignement à l'école maternelle pour mieux cerner, en amont, la formation des maîtres (tant initiale que continue).

>> Être au clair, envers les familles, sur les enjeux de l'école maternelle

Élaboration d'un fascicule, concret et pédagogique, sur la scolarisation à l'école maternelle, document qui serait estampillé Éducation Nationale et qui pourrait servir tant pour promouvoir l'identité de l'école maternelle, que pour la rendre lisible et visible par les parents.

La place de la grande section dans le cycle I, le cycle II et dans l'école maternelle.

>> La place de la GS est-elle dans le CI ou le CII ?

Pour éviter que certaines étapes soient « brûlées » (tentation de « pré-CP »), il faut réaffirmer que la GS fait bien partie de l'école maternelle et clarifier les choses tant dans les programmes que dans les textes politiques.

>> Favoriser la continuité éducative

Développer de façon systématique ces situations d'échanges en prenant en compte le temps de concertation à dégager. Favoriser les expériences de décroisement et d'échanges de service GS/CP

Le langage

>> Revoir les programmes dans le cadre d'un socle commun

Dans le domaine du langage, réaliser un bilan de la mise en œuvre des programmes.

>> Travailler le langage en petits groupes

Limiter le nombre d'élèves par classe. Plus de maîtres que de classes

>> Faire évoluer la banque nationale d'outils d'évaluation

Dépoussiérer les livrets d'évaluation GS/CP en vigueur depuis la circulaire 2001-148 du 27/07/2001.

>> Repérer et dépister les troubles du langage

Veiller à ce que les aides existantes (RASED, PMI, médecine scolaire ...) soient fonctionnelles.

>> Repenser la formation initiale et continue dans ce domaine.

Le « métier d'écolier »

>> Être au clair, envers les familles, sur les enjeux de l'école maternelle

Élaboration d'un fascicule vulgarisé, attirant en terme de présentation, concret et pédagogique sur la scolarisation à l'école maternelle.

>> Accueillir au mieux les familles et l'enfant dans cette première rentrée des classes

Développer les dispositifs existants, décidés en équipe, et mis à disposition des autres écoles maternelles dans un objectif de mutualisation de pratiques

>> Rendre le processus d'évaluation plus lisible par les parents

Mettre à disposition des équipes des outils d'évaluation différenciés, ceux qui relèvent de l'outil analytique (tableau de bord de l'enseignant) et ceux qui relèvent d'un outil de communication avec les familles.

>> Prendre en compte les différences culturelles à l'entrée à l'école

Développer les conventions et partenariats avec les collectivités et associations de « politique de la ville ».

>> Accueillir l'enfant dans son vécu antérieur

Construire des liens avec les structures de petite enfance pour mieux cerner les enjeux et ainsi préparer les continuités.



S'OPPOSER
et proposer

Les revendications du SE-UNSA !

Je **moi**
dis que...

- ➔ Chaque classe maternelle ou section enfantine doit bénéficier de la présence d'un ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles) à temps plein.
- ➔ Le SE-UNSA revendique la limitation des effectifs à 24 élèves par classe en maternelle avec une diminution spécifique des effectifs:
 - dans les classes qui accueillent des élèves en grande difficulté et élèves en situation de handicap
 - dans les classes charnières de notre système éducatif : grande section de maternelle, CP, 6ème, 2nde et dans les classes à cours multiples ;
 - dans les sections de tout-petits : 15 élèves au maximum ;
 - limitation à 20 élèves par classe dans les écoles situées dans les territoires dont les populations ont des difficultés.
- ➔ Quelque soit le mode de recrutement, l'école maternelle nécessite un module de formation obligatoire. La spécificité relative à la scolarisation des enfants de 2 à 3 ans doit faire l'objet d'un module particulier.
- ➔ La co-éducation doit être au coeur des préoccupations de chacun : des temps spécifiques doivent y être consacrés et des conditions matérielles favorisant son développement doivent être recherchées.



La maîtrise du langage est un enjeu majeur .

- ➔ La prévention de l'illettrisme doit être une priorité. Le **SE-UNSA** exige :
 - des mesures concrètes de dépistage et de remédiation précoces des difficultés rencontrées par les élèves, concernant le langage, les apprentissages et le handicap, dès l'école maternelle par les RASED, la PMI et la santé scolaire
 - une prise en charge précoce des troubles importants par les établissements de soins
 - les moyens nécessaires pour des ateliers lecture avec des groupes réduits d'élèves tout au long de l'école primaire et du collège.
- ➔ Une politique efficace de prévention contre l'illettrisme ne doit pas limiter ses efforts au seul cours préparatoire mais intervenir tout au long de la scolarité. Il faut en la matière privilégier des interventions précoces.

*Avec le **SE-UNSA**, il est grand temps de considérer que l'école maternelle est une école à part entière !*



S'OPPOSER
et proposer !